

LE CALENDRIER DE LA DSN

La DSN, c'est maintenant, et dans 3 ans, c'est pour tout le monde !

1^{er} semestre 2013 :
rejoignez les entreprises pilotes

L'information sur la manière d'entrer sans tarder dans le dispositif pour bénéficier d'un accompagnement et aborder de manière sereine la généralisation obligatoire en 2016 est disponible sur DSN-info.fr.

2014

Arrivée de la DUCS Urssaf.
Démarrage de la DSN pour les entreprises volontaires relevant du régime agricole (MSA).

2014 - 2015

Extension du nombre de déclarations remplacées.
Une phase d'obligation intermédiaire pourra être introduite par décret pendant cette période.

1^{er} janvier 2016

Élargissement et généralisation de la DSN qui devient obligatoire pour les entreprises.



LA DSN,
ÇA COMMENCE
MAINTENANT !
DSN-INFO.FR

PROFITEZ VITE DES AVANTAGES DE LA DSN !

SIMPLICITÉ

La DSN est transmise chaque mois, d'un seul clic, à l'issue du traitement de la paie. De plusieurs déclarations à des rythmes différents, on passe à **une seule transmission mensuelle**. C'est moins de risques d'erreurs, d'oublis ou de différences entre les déclarations périodiques de masse comme la DUCS et la déclaration nominative annuelle (la DADS-U).

SÉCURITÉ

Vous gardez le contrôle sur les données transmises (corrections possibles en temps réel ou le mois suivant). La confidentialité est assurée (avis favorable de la Cnil), pour vous comme pour vos salariés. Ceux-ci auront **une mise à jour plus rapide** des prestations sociales auprès des organismes. Enfin, la DSN contribue à **mieux lutter contre la fraude**.

MAÎTRISE

La DSN institue une nouvelle logique des déclarations sociales : ce ne sont plus les organismes qui vous demandent, à des échéances différentes et sous divers formats vos données, mais vous qui les transmettez directement à partir de votre logiciel de paie et RH. **La DSN ne modifie pas vos dates de paiement.**



ENTREPRISES, LA DSN,
ÇA COMMENCE
MAINTENANT !
UNE SEULE DÉCLARATION
POUR LES REMPLACER TOUTES

PUBLICIS CONSULTANTS - mai 2013

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV/DS - CNAMTS - CNAF
PÔLE EMPLOI - UNEDIC - RSI - MSA - CI-BTP - CCVRP - CS
CRP/EN - CTIP - FFSA - MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRES ASSOCIÉS - CSDT - CGPME - CDT - CDT-FD
CSOEC - FNSEA - MEDEF - SYNTec NUMÉRIQUE - UNAPL - UPA



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

LA DSN POUR SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES

Aujourd'hui, les entreprises doivent fournir de nombreuses déclarations sociales, avec des données souvent similaires, à différents organismes, à des échéances diverses.

Demain, avec la déclaration sociale nominative (DSN), **une transmission unique mensuelle dématérialisée à partir du logiciel de paie** (et adressée via net-entreprises.fr) suffira.

L'évolution des déclarations sociales, un progrès continu.

Instituée par la loi du 22 mars 2012, la DSN a pour but d'alléger les démarches administratives des entreprises.

Elle s'appuie sur le succès de net-entreprises.fr qui accueille aujourd'hui 3 millions d'entreprises et 22 millions de déclarations par an.

Simplificatrice !

Avec la DSN, les entreprises auront moins de déclarations à communiquer.

Progressive !

Elle commence en 2013 sur la base du volontariat avant de devenir obligatoire en 2016.



Entreprise ou tiers déclarant, **je m'inscris parmi les volontaires** : www.DSN-info.fr

TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LA DSN

En 2016, la DSN va remplacer la plupart des déclarations sociales actuellement en vigueur et notamment la DUCS et la DADS-U. Vous pouvez anticiper l'échéance et **rejoindre dès à présent le dispositif** que vous soyez en entreprise ou tiers déclarant.

Concrètement...

- ▶ Vous transmettez chaque mois une DSN, produite par votre logiciel de paie qui regroupe et organise les données individuelles composant la fiche de paie des salariés.
- ▶ De façon ponctuelle, vous pourrez la compléter de signalements d'événements (arrêt de travail, rupture du contrat de travail). Sinon c'est la DSN suivante qui portera ces informations.
- ▶ Vous pourrez rectifier dans la DSN du mois suivant les éventuelles données erronées transmises lors de la DSN précédente.



Quels sont les critères pour être une entreprise volontaire ?

Être implantée en France métropolitaine ou dans les DOM, relever du régime général de la Sécurité sociale et avoir un logiciel de paie et RH compatible.

C'est votre cas ? Rendez-vous sur www.DSN-info.fr !

Dès maintenant, vous pouvez prendre de l'avance !

- ▶ Le site DSN-info.fr vous donne toutes les informations qui vous permettent de voir si vous réunissez les conditions pour entrer dès aujourd'hui dans le dispositif.
- ▶ Démarrer maintenant la DSN, c'est profiter d'un contexte privilégié pour passer sereinement à la DSN avant l'obligation légale de 2016.
- ▶ Vous pourrez ainsi bénéficier d'un accompagnement rapproché des organismes de protection sociale comme des éditeurs de logiciels, ce qui sera moins évident en 2016.

Un déploiement par paliers jusqu'à l'obligation légale de 2016.

Dès 2013 :

- ▶ attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières (maladie, maternité, paternité) pour l'Assurance maladie
- ▶ attestation d'employeur destinée à Pôle emploi
- ▶ déclaration et enquête de mouvements de main d'œuvre pour le ministère du Travail
- ▶ formulaire de radiation pour les organismes complémentaires et supplémentaires

Volontaire ?

Retrouvez sur le site DSN-info.fr un formulaire d'inscription qu'il vous suffira de nous adresser.

